

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 A 09H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice :	14
Membres présents :	11
Membre représenté :	1
Membre absent :	0
Membres excusés :	2
Membres votants :	12

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville de Bois-Colombes sis 15, rue Charles Duflos - 92270 BOIS-COLOMBES, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 17 novembre 2023 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

ÉTAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 11

M. Yves REVILLON, Président.

M. André MANCIPOZ, 1er Vice-président.
M. Stéphane COCHEPAIN, 3ème Vice-président
M. Patrick CHAIMOVITCH, 4ème Vice-président.
M. Patrice LECLERC, 5ème Vice-président.
M. Pascal PELAIN, 6ème Vice-président.
Mme Camille GICQUEL, 7ème Vice-présidente.
Mme Marie-Do AESCHLIMANN, 8ème Vice-présidente.
Mme Sylvie MARIAUD, 9ème Vice-présidente.
Mme Josette De MARVAL, 10ème Vice-présidente.
Mme Leïla LARIK, 13ème Vice-présidente.

POUVOIR DONNE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 1

Mme Fatoumata SOW, 11ème Vice-présidente, donne pouvoir à M. Patrick CHAIMOVITCH.

ABSENT : 0

EXCUSES : 2

M. Georges MOTHRON, 2ème Vice-président.
Mme Anne-Laure PEREZ, 12ème Vice-présidente.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Secrétaire de séance : Mme Josette De MARVAL, 10^{ème} Vice-présidente, désignée en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

I - EAU ET ASSAINISSEMENT

BT-2023/S07/001 Demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation de la deuxième phase de l'ovoïde de la rue Gabriel Péri à Clichy-la-Garenne : Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 24 septembre 2023.



Yves REVILLON

Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des
Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine

Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.